

Pour nous contacter :

N°Azur 0 810 49 00 02

Prix d'un appel local

du lundi au vendredi
de 9h00 à 18h00

e.mail : koala-mfam@petite-enfance-49.org



La contribution financière des parents à la visite à domicile est payable à réception de la facture, en espèce, par chèque bancaire ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Des déductions d'impôts possibles

- Le paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU) vous fait bénéficier d'une réduction d'impôts de 50%, déduction faite de la participation du co-financeur pour les CESU préfinancés.
- Le paiement par chèque bancaire permet également une déduction d'impôts de 50%, à partir de l'attestation fiscale que vous enverra Koala l'année suivant la ou les visites à domicile.

Le service Koala est subventionné en partie par :



Vous êtes parent d'un nouveau-né et avez besoin de soutien, de conseils, de réassurance : Faites appel à Koala.

KOALA

un service au domicile des parents à la sortie de la maternité



ANJOU - MAYENNE
mutualite49-53.fr

Pôle Petite enfance



Le service Koala vous propose :

- **des conseils** de puériculture (*change, bain, promenade...*)
- **un accompagnement** personnalisé, en relais avec les services hospitaliers et ceux de la Prévention et Promotion de la Santé Familiale (PMI).
- **des échanges** autour de l'alimentation, du sommeil, de l'attitude des frères et sœurs, de la place du père...

Après une étude de vos besoins lors d'un entretien téléphonique, la puéricultrice-coordinatrice de Koala vous orientera vers les professionnels de proximité compétents et pourra vous proposer la visite à domicile d'une auxiliaire de puériculture.

Qui peut faire appel à Koala ?

Les parents du Maine-et-Loire pour leur nouveau-né, dès sa sortie de maternité et jusqu'à ses deux mois.

